

CENTRE D'ÉTUDES CONSTITUTIONNELLES
ET ADMINISTRATIVES

Direction : FRANCIS DELPÉRÉE

LA COUR D'ARBITRAGE

•

ACTUALITÉ ET PERSPECTIVES

Robert ANDERSEN - Francis DELPÉRÉE - Benoît JADOT
Yves LEJEUNE - Anne RASSON-ROLAND
Marie-Françoise RIGAUX - Henri SIMONART - François TULKENS
Jacques VAN COMPERNOLLE

AVANT-PROPOS D'ÉTIENNE GUTT

Président de la Cour d'arbitrage

BRUYLANT
BRUXELLES

1 9 8 8

D

927

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Avant-propos	v
Liste des auteurs	1
Introduction	3
CHAPITRE PREMIER. — La création de la Cour d'arbitrage	15
Section I ^{re} . — L'ÉVOLUTION DES IDÉES EN BELGIQUE	17
§ 1 ^{er} — <i>De 1970 à 1974 : l'amorce d'une réflexion</i>	18
§ 2. — <i>De 1974 à 1980 : le temps des hésitations</i>	23
§ 3. — <i>De 1980 à 1984 : l'heure des choix</i>	30
§ 4. — <i>Après 1984 : les perspectives</i>	36
Section II. — LES CONTRÔLES DE CONSTITUTIONNALITÉ EN EUROPE OCCIDENTALE	41
§ 1 ^{er} — <i>La Constitution, règle de référence</i>	42
§ 2. — <i>La loi, règle contrôlée</i>	49
§ 3. — <i>L'opération de contrôle</i>	55
CHAPITRE II. — L'organisation de la Cour d'arbitrage	61
Section I ^{re} . — LA COMPOSITION DE LA COUR	62
Section II. — LES FORMATIONS DE JUGEMENT	74
CHAPITRE III. — La procédure devant la Cour d'arbitrage	83
Section I ^{re} . — LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DU DROIT DE PRO- CÉDURE DEVANT LA COUR D'ARBITRAGE	84
§ 1 ^{er} — <i>Le règlement d'ordre intérieur de la Cour d'arbitrage</i>	85
§ 2. — <i>La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme</i>	87
§ 3. — <i>Les principes généraux du droit</i>	91
§ 4. — <i>Les dispositions du Code judiciaire</i>	93

Section II. — LES CARACTÈRES DE LA PROCÉDURE DEVANT LA COUR D'ARBITRAGE	95
§ 1 ^{er} — <i>La procédure écrite et orale</i>	95
A. — La procédure écrite	96
B. — La procédure orale	101
§ 2. — <i>La procédure contradictoire</i>	102
§ 3. — <i>La procédure de type inquisitoire</i>	103
§ 4. — <i>La procédure gratuite</i>	108
§ 5. — <i>Des procédures différenciées</i>	108
 Section III. — DE LA SUSPENSION DES LOIS ET DES DÉCRETS	 110
 CHAPITRE IV. — Le contrôle exercé par la Cour d'arbitrage	 121
Section I ^{re} . — L'OBJET DU CONTRÔLE	122
§ 1 ^{er} — <i>Les conflits entre actes législatifs</i>	122
A. — Les règles qui peuvent être soumises à la Cour d'arbitrage	123
B. — La nature des questions que suscitent les actes législatifs	127
C. — L'individualisation des règles de partage des compétences	139
1. Les compétences législatives des Communautés et des Régions	140
2. Les compétences du législateur national	147
§ 2. — <i>Le contrôle global de constitutionnalité</i>	152
 Section II. — LA SAISINE DE LA COUR D'ARBITRAGE	 153
§ 1 ^{er} — <i>Le contentieux de l'annulation</i>	153
§ 2. — <i>Le contentieux des questions préjudicielles</i>	163
 Section III. — L'AUTORITÉ DES ARRÊTS DE LA COUR D'ARBITRAGE	 173
§ 1 ^{er} — <i>Les arrêts rendus au contentieux de l'annulation</i>	174
A. — Les arrêts d'annulation	174
B. — Les arrêts de rejet	178
§ 2. — <i>Les arrêts rendus au contentieux des questions préjudicielles</i>	182
A. — La déclaration d'invalidité	183
B. — Le constat de validité	187
C. — Les précisions relatives au champ spatial	188

	PAGES
Section IV. — LES CONSÉQUENCES DES ARRÊTS D'ANNULATION SUR LES ACTES JURIDIQUES DÉRIVÉS DE LA NORME ANNULÉE	190
§ 1 ^{er} — <i>La règle et son tempérament. L'effet rétroactif de l'annulation et l'effet de la norme annulée</i>	191
§ 2. — <i>Le principe de la mutabilité des décisions juridictionnelles et des actes administratifs fondés sur la norme annulée</i>	196
§ 3. — <i>La rétractation. Une nouvelle voie de recours extraordinaire</i>	200
 CHAPITRE V. — La jurisprudence de la Cour d'arbitrage et le système constitutionnel	211
 Section I ^{re} . — LES FORMES DE L'ÉTAT	211
§ 1 ^{er} — <i>Des traits d'un Etat fédéral</i>	211
§ 2. — <i>La signification du « fédéralisme à la belge »</i>	215
A. — La Cour d'arbitrage et l'autonomie des Communautés et des Régions	215
1. L'autonomie des Communautés et des Régions et le mode d'interprétation des dispositions attributives de compétences	216
2. L'autonomie des Communautés et des Régions et la caractérisation du système de répartition de compétences	229
B. — La Cour d'arbitrage et d'autres principes fédéraux	238
1. La coopération entre l'Etat, les Communautés et les Régions	238
2. La superposition de l'Etat	241
 Section II. — LES FONCTIONS DE L'ÉTAT	243
§ 1 ^{er} — <i>L'exercice de la fonction normative</i>	243
§ 2. — <i>L'exercice de la fonction gouvernementale</i>	255
§ 3. — <i>L'exercice de la fonction juridictionnelle</i>	263
A. — La Cour d'arbitrage exerce la fonction juridictionnelle	263
B. — La Cour d'arbitrage partage la fonction de juger	266
1. Le partage du contentieux de constitutionnalité	266
2. Vers une collaboration entre la Cour d'arbitrage et les autres juridictions : le mécanisme de la question préjudicielle	270
a) En amont : la décision de poser une question préjudicielle	271
b) Au cœur du mécanisme de la question préjudicielle : l'arrêt de la Cour d'arbitrage	277

c) En aval : la décision sur renvoi	286
d) La possibilité d'un conflit d'attributions	287
3. L'autorité des décisions de la Cour d'arbitrage	289
4. La Cour d'arbitrage et la Cour de justice des Communautés européennes	291
C. — La Cour d'arbitrage dessine la fonction de juger	295
1. La notion de juridiction	295
2. La Cour précise la répartition des compétences normatives à propos de la fonction de juger	296

CHAPITRE VI. — La Cour d'arbitrage et les évolutions du droit 299

Section I^{re}. — L'INTERPRÉTATION DU DROIT POSITIF 300

§ 1^{er}. — *L'interprétation du droit par un juge* 301

§ 2. — *L'interprétation du droit par un juge constitutionnel* 305

§ 3. — *L'interprétation des règles répartitrices de compétences* 311

A. — Vers un système de répartition des compétences 311

B. — La priorité au texte 314

C. — L'inscription des règles répartitrices de compétences dans l'édifice constitutionnel 318

Section II. — LES BRANCHES DU DROIT POSITIF 320

§ 1^{er}. — *Les branches du droit positif concernées par la réforme de l'Etat* 321

§ 2. — *Les évolutions des branches du droit positif qui peuvent être affectées par la jurisprudence de la Cour d'arbitrage* 326

A. — La Cour d'arbitrage et quelques évolutions des branches générales du droit 326

B. — La Cour d'arbitrage et la configuration de branches particulières du droit 331

Section III. — LA PROTECTION DES DROIT ET LIBERTÉS 337

§ 1^{er}. — *Les droits et libertés dans la jurisprudence de la Cour* 338

A. — Le droit à une bonne administration de la justice 338

B. — Le droit d'accès au juge et la compétence de celui-ci 340

C. — La sûreté personnelle 345

D. — L'inviolabilité du domicile 351

E. — La protection de la propriété immobilière 353

F. — La liberté d'expression 356

G. — La liberté de l'enseignement 357

H. — La liberté d'emploi des langues 360

I. — La liberté du commerce et de l'industrie 364

J. — Les conditions d'exercice des droits politiques 368

	PAGES
§ 2. — <i>Les règles protectrices des droits et libertés dans la jurisprudence de la Cour</i>	372
A. — La nature des règles de protection	373
B. — Les modes de protection	376
CHAPITRE VII. — La réforme de la Cour d'arbitrage	383
Section I ^{re} . — LES LIGNES DE FAÎTE	386
§ 1 ^{er} — <i>L'extension des attributions de la Cour</i>	386
§ 2. — <i>L'extension de la saisine de la Cour</i>	390
Section II. — LES PERSPECTIVES	391
§ 1 ^{er} — <i>La confirmation des choix</i>	392
§ 2. — <i>Les prolongements législatifs</i>	396
§ 3. — <i>Les orientations nouvelles</i>	404
Conclusions	407
Annexe I. — Relevé chronologique des arrêts rendus et de leur publication ou mention éventuelle au <i>Moniteur belge</i>	411
Annexe II. — Règlement d'ordre intérieur et directive	413
Bibliographie	417
Table des matières	431